BALO

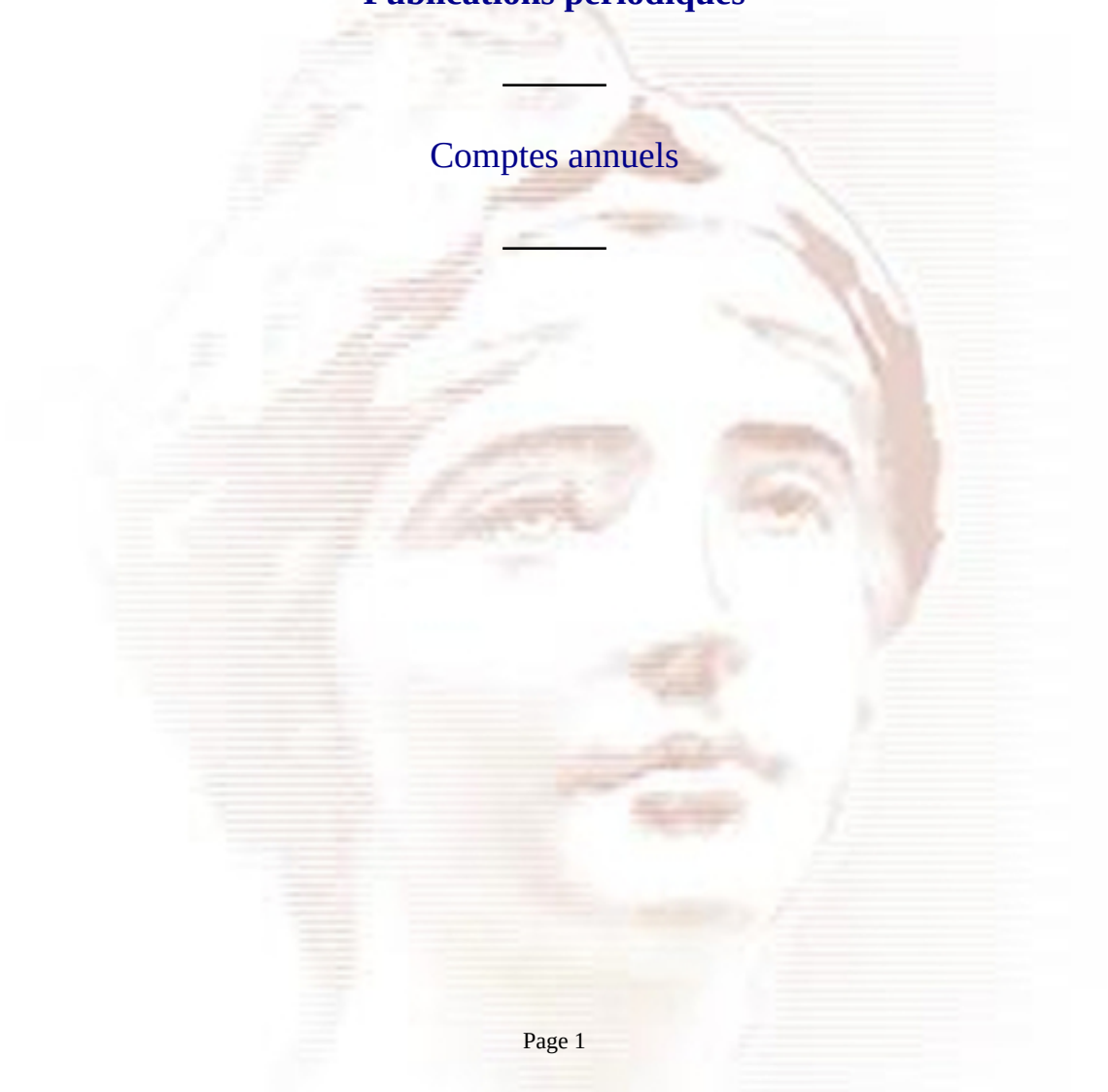
BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels



ALMA
Société par actions simplifiée au capital de 373.876,91 euros
Siège social : 176 Avenue Charles de Gaulle – 92522 Neuilly-sur-Seine
839 100 575 RCS Nanterre
(la « **Société** »)

A. — Comptes clos au 31 décembre 2023

I. — Bilan actif et passif
(En milliers d'Euros)

ACTIF	Notes	31/12/2023 Exercice 12 mois	31/12/2022 Exercice 12 mois
CRÉANCES SUR LES EC ET ASSIMILÉS	**1**	61,701	65,921
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE ACTIF	**2**	27,433	21,084
OBLIGATION ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	**3**	24,745	38,096
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES		0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**4**	13,541	12,639
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**4**	541	905
AUTRES ACTIFS	**5**	3,074	1,970
COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF	**6**	785	536
TOTAL ACTIF		**131,820**	**141,152**

PASSIF	Notes	31/12/2023 Exercice 12 mois	31/12/2022 Exercice 12 mois
DETTES EC ET ASSIMILÉES	7	15,222	11,522
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE PASSIF	9	13,680	6,692
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	8	13,300	8,575
AUTRES PASSIFS	10	16,872	13,694
COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF	11	486	292
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	12	285	285
CAPITAUX PROPRES	13	71,974	100,091
DONT RÉSULTAT DE L'EXERCICE		-28,233	-32,864
TOTAL PASSIF		**131,820**	**141,152**

II. — Hors bilan

	31/12/2023	31/12/2022
ENGAGEMENTS DONNÉS	**12,531**	**7,834**
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS	12,531	7,834
ENGAGEMENTS DE GARANTIE ENGAGEMENTS SUR TITRES		
ENGAGEMENTS REÇUS	**0**	**0**
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
ENGAGEMENTS SUR TITRES		

III. — Compte de résultat

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2023 Exercice 12 mois	31/12/2022 Exercice 12 mois
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	14	764	1,072
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES	15	-1,067	-1,480
Revenus des titres à revenu fixe	16	935	383
COMMISSIONS - PRODUITS	17	44,339	34,462
COMMISSIONS- CHARGE	17	-7,114	-4,397
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement assimilés	18	-10,794	-965
Portefeuille de négociation		0	0
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	19	1,151	3,129
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	19	-2,268	-12,571
PNB		**25,945**	**19,631**
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	20	-45,295	-40,224
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENT	4	-6,988	-3,648
Résultat brut d'exploitation		**-26,338**	**-24,241**
COÛT DU RISQUE	21	-1,944	-8,646
Résultat d'exploitation		**-28,282**	**-32,887**
Gains ou pertes sur actifs immobilisés		0	0
Résultat comptable avant Impôts		**-28,282**	**-32,887**
Impôts sur les bénéfices		48	23
Résultat Net		**-28,233**	**-32,864**

III. — Annexe aux comptes annuels

Présentation de la société

La société Alma a été immatriculée le 16 avril 2018 et il s'agit de son cinquième exercice social. Au 31/12/2023, notre Société emploie 301 salariés contre 307 au titre de l'exercice précédent. La Société a pour but de proposer des services de paiements en plusieurs fois (paiement en 1, 2, 3 ou 4 fois) et des financements affectés (à des maturités supérieures à 90 jours) en France et en Europe.

Faits marquants

Durant l'exercice écoulé, le groupe Alma s'est fortement développée, nous illustrons ici ce développement par quelques chiffres :
- Le nombre de marchands actifs est passé de 12 250 au 31 décembre 2022 à plus de 16 000 au 31 décembre 2023 soit une augmentation de plus de 30% ;
- Le volume de paiements traité a augmenté de près de 40% sur l'exercice. Une augmentation notamment liée au renforcement de l'activité internationale du groupe dont les volumes ont augmenté de 85% sur l'exercice.

En Août 2023, Alma cède la tranche mezzanine de son deuxième fonds commun de titrisation (FCT Alma 2022), tranche mezzanine qui était jusqu'alors détenue par Alma.

Évènements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture 2023 n'est à mentionner.

Principes et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :
- Comparabilité et continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement ANC N°2014-07.

A noter :

1. La méthode d'étalement des produits de commission marchands sur les produits longs
 A noter qu'à partir de 2022 Alma étale une partie des commissions reçues sur ces produits de financement au même rythme que sont reconnus leurs coûts directs. Les produits associés à des créances cédées à des FCT sont reconnus immédiatement. Depuis 2023 l'étalement est également appliqué aux produits de BNPL (cf. note 11 et 17 de l'annexe).

Notes sur les comptes de Bilan

NOTE 1 : CRÉANCES SUR LES EC ET ASSIMILÉS
Ce poste regroupe toutes les créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires, sur des établissements de crédit, à l'exception de celles matérialisées par un titre.

Chez Alma l'exhaustivité de ces créances sont des comptes à vue ouverts dans les livres des banques utilisés par Alma pour son activité. La totalité de ces créances sur les EC et assimilés ont donc des durées restantes à courir inférieures à 3 mois.

CRÉANCES SUR LES EC ET ASSIMILÉS	31/12/2023	31/12/2022
A moins de 3 mois	*61,701*	*65,921*
Total	**61,701**	**65,921**

Unité : k€

NOTE 2 : OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE À L'ACTIF
Ce poste regroupe l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées et les créances affacturées, détenues sur des agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de celles qui sont matérialisées par un titre.

Chez Alma, l'exhaustivité de ces créances est issue de l'activité de paiement en plusieurs fois ou différée et des services de financement de l'entité ;

Les produits de BNPL (de l'anglais Buy Now Pay Later) incluent le paiement en 2 fois, 3 fois et 4 fois ; les produits de financement s'étalent d'une maturité allant de 5 mois à 24 mois

Les créances client sont dépréciés en suivant les profils historiques de recouvrement :
- à partir de 30 jours de retard sur les produits de BNPL (P2X au P4X)
- à partir de 90 jours de retard pour les offres de financements

Les créances sur marchands débiteurs sont dépréciées après 90 jours de retard.

Ci-dessous le détail du poste par produit et antériorité :

Opérations avec la clientèle	31/12/2023		31/12/2022
Clients	**27,433**		**21,084**
Créances clients	*26,683*	**A**	*20,195*
Créances rattachés	*1,281*		*0*
Créances clients douteuses (brut)	*5,690*	**B**	*12,457*
Dépréciations créances clients	*-6,221*		*-11,837*
Diverses autres créances sur la clientèle	*0*		270
Total	**27,433**		**21,084**

Unité : k€

Créances clients / Produits	31/12/2023	
BNPL	*20,222*	
Credit	*5,733*	
Autres créances clients	*729*	
Total	**26,683**	**A**

Unité : k€

Créances clients / Echéance	31/12/2023	
< 3 mois	*25,516*	
3 - 12 mois	*1,071*	
1 - 5 ans	*95*	
Total	**26,683**	**A**

Unité : k€

Créances clients douteuses / Produits	31/12/2023	
BNPL	*5,144*	
Credit	*546*	
Total	**5,690**	**B**

Unité : k€

Créances clients douteuses / Echéance	31/12/2023	
< 3 mois	*533*	
3 - 12 mois	*1,578*	
1 - 5 ans	*3,578*	
> 5 ans	*0*	
Total	**5,690**	**B**

Unité : k€

NOTE 3 : OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENUS FIXES

Les obligations et autres titres à revenus fixes sont composés au 31/12/2023 principalement de 38 305 k€ de titres d'investissement dans le FCT Alma 2022. Ces titres sont dépréciés pour 13 560 k€ au 31 décembre 2023.

Les titres d'investissements détenus dans le FCT Alma 2022 par Alma composant la tranche junior du véhicule, ils sont dépréciés de manière à prendre en compte le coût du risque et les charges de fonctionnement du FCT.

OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENUS FIXES	31/12/2023	31/12/2022
Titres de placement	*0*	*17 930*
Titres d'investissement	*38,305*	*21 131*
Dépréciation des titres d'investissement	*-13,560*	*-965*
Total	**24,745**	**38,096**

Parts dans les entreprises liées	31/12/2023	31/12/2022
Titres de participations dans d'autres entreprises à caractère financier - FCT Alma 2022 Tranche Equity	*0.3*	0.3
Total	**0.3**	**0.3**

NOTE 4 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Immobilisations incorporelles et corporelles

Conformément au règlement ANC 2014-03, les immobilisations corporelles sont amorties sur la durée d'utilité correspondant à la durée réelle d'utilisation du bien, en tenant compte, le cas échéant, de leur valeur résiduelle. Un amortissement dérogatoire peut être pratiqué dans les conditions admises par la réglementation, lorsque la durée d'usage admise fiscalement est plus courte que la durée d'utilité du bien ou du composant.

Lorsqu'il existe des indices de perte de valeur tels qu'une diminution de la valeur de marché, l'obsolescence ou la dégradation physique du bien, des changements dans le mode d'utilisation du bien, etc., un test de dépréciation visant à comparer la valeur comptable du bien à sa valeur actuelle est effectué. En cas de comptabilisation d'une dépréciation, la base amortissable de l'actif est modifiée de manière prospective.

Conformément au règlement ANC 2014-03, la valeur brute des immobilisations incorporelles correspond à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et le cas échéant, des pertes de valeurs constatées. Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie finie sont amorties sur la durée d'utilité économique et sont soumises à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe une indication que l'immobilisation s'est dépréciée. Sous réserve du respect de six critères cumulatifs (faisabilité technique, intention d'achever, capacité à utiliser, avantage économique futur probable, disponibilité des ressources et capacité à évaluer les dépenses attribuables à l'immobilisation de manière fiable), les dépenses de conception détaillée, de réalisation et de maintenance évolutive d'un développement informatique sont comptabilisées en immobilisations incorporelles.

Lesdites dépenses sont amorties à partir du déploiement des développements informatiques dans le système de production, ce qui correspond à la date de début de consommation des avantages économiques qui sont attachés à l'actif. Les frais de développement sont amortis linéairement sur la durée d'utilisation estimée de l'actif.

Chez Alma ces durées sont en moyenne de
- Matériel de bureau et info : 2 à 3 ans
- Mobilier : 5 ans
- Installations et agencements : 5 ans

Tableau de Variation des immobilisations :

Valeur brute :

Immobilisations corporelles	Stock au 31/12/2022	Acquisition	Activation	Cession	Stock au 31/12/2023
Aménagement et constructions	***157***	*0*			***157***
Matériel de bureau et informatique	***1,003***	*19*			***1,021***
Mobilier	***161***	*0*			***161***
TOTAL	**1,320**	**19**	**0**	**0**	**1,339**

Unité : k€

Immobilisations incorporelles	Stock au 31/12/2022	Acquisition	Activation	Cession	Stock au 31/12/2023
Concessions et droits similaires, brevets, licences	***16,744***	*7,507*			***24,251***
TOTAL	**16,744**	**7,507**			**24,251**

Unité : k€

Amortissements :

Amortissement immobilisations corporelles	Stock au 31/12/2022	Amortissement	Dépréciations	Cession	Stock au 31/12/2023
Aménagement et constructions	***18***	*31*			***49***
Matériel de bureau et informatique	***368***	*319*			***687***
Mobilier	***29***	*32*			***61***
TOTAL	**415**	**383**	**0**	**0**	**798**

Unité : k€

Amortissement immobilisations incorporelles	Stock au 31/12/2022	Amortissement	Dépréciations	Cession	Stock au 31/12/2023
Concessions et droits similaires, brevets, licences	***4,105***	*6,605*			***10,710***
TOTAL	**4,105**	**6,605**			**10,710**

Unité : k€

NOTE 5 : AUTRES ACTIFS
Les autres actifs s'élèvent à 3 075 k€ au 31/12/2023 vs. 1 970 k€ au 31/12/2022. Et sont composés principalement de dépôts de garanties pour 916 k€ incluant le dépôt de garantie des locaux d'Alma ainsi que les dépôts de garantie pour les salariés en portage salarial. Et 1 178 k€ de TVA déductible et de TVA sur les FNP.

Autres Actifs	31/12/2023	31/12/2022
Dépôts de garantie	*916*	*1,235*
Factures à établir	*506*	*115*
Créances de TVA	*1,178*	*182*
Autres	*475*	*438*
Total	**3,075**	**1,970**

Unité : k€

NOTE 6 : COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF
Les comptes de régularisation à l'actif s'élèvent à 785 k€ au 31/12/2023 vs. 536 k€ au 31/12/2022. Et se composent exclusivement de charges constatées d'avance pour 785 k€ détaillé ci-dessous :

COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF	31/12/2023	31/12/2022
Charges constatées d'avance	*785*	*536*
Total	**785**	**536**

Unité : k€

NOTE 7 : DETTES SUR LES EC ET ASSIMILÉS
Ce poste recouvre les dettes à l'égard d'établissements de crédit et assimilés à l'exception des emprunts subordonnés et des dettes matérialisées par un titre. A noter que le tableau ci-dessous présente la répartition des emprunts en fonction de leur date de maturité finale :

DETTES EC ET ASSIMILÉES	31/12/2023	31/12/2022
< 3 mois	*1,637*	*1,687*
3 - 6 mois	0	0
6 - 12 mois	0	147
1 - 5 ans	11,634	9,688
> 5 ans	1,951	0
Total	**15,222**	**11,522**

Unité : k€

NOTE 8 : DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE
Les dettes représentées par des titres sont composés d'emprunts obligataires non convertibles dont la maturité est détaillée ci-dessous :

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	31/12/2023	31/12/2022
< 3 mois		*3,125*
3 - 6 mois	300	300
6 - 12 mois		150
1 - 5 ans	13,000	5,000
Total	**13,300**	**8,575**

Unité : k€

NOTE 9 : OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

Au 31/12/2023, les opérations avec la clientèle s'élèvent à 13 680 k€ vs. 6 692 k€ au 31/12/2022. Ce poste est composé du solde des comptes de paiements de marchands utilisant Alma. A noter que comme expliqué à la section des principes et méthodes comptables les sommes dues aux marchands avant le paiement du fruit des transactions de leurs clients sont reconnues comme engagements données en Hors Bilan.

DETTES EC ET ASSIMILÉES	31/12/2023	31/12/2022
Comptes de paiement des marchands	*13,680*	*6,692*
Total	**13,680**	**6,692**

Unité : k€

NOTE 10 : AUTRES PASSIFS

AUTRES PASSIFS	31/12/2023	31/12/2022
Fonds communs de titrisation	9,099	8,462
Passifs sociaux et fiscaux	4,017	3,697
Fournisseurs et comptes rattachés	3,697	1,535
Autres passifs	59	0
Total	**16,872**	**13,694**

Unité : k€

NOTE 11 : COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

Au 31/12/2023, les autres passifs s'élèvent à 486 k€ vs. 292 k€ au 31/12/2022. Ce poste est composé principalement de 340 k€ de PCA. L'analyse menée sur la méthode de comptabilisation des commissions reçues par Alma au regard du règlement 2014/07 a conduit à la comptabilisation en correction d'erreur de 195 k€ de produits constatés d'avance au 01/01/2023

AUTRES PASSIFS	31/12/2023	31/12/2022
Autres charges à payer	31	50
Produits constatés d'avance	340	0
Suspens issuing cartes	116	242
Total	**486**	**292**

Unité : k€

NOTE 12 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risque et charges de 282 k€ a été dotée pendant l'exercice se clôturant au 31 décembre 2021, provision maintenue au 31 décembre 2023.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	31/12/2023	31/12/2022
Provision pour risques	282	282
Provision pour perte de change	3	3
Total	**285**	**285**

Unité : k€

NOTE 13 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres sont composés des éléments suivants :

- Le capital souscrit appelé et versé qui est égal à la valeur nominale des actions, parts et autres titres composant le capital social
- Les primes d'émission liées au capital souscrit
- Les bons de souscription d'actions

- Le report à nouveau qui est le montant du résultat cumulé des exercices précédents
- Le résultat de l'exercice en cours

Ci-dessous le tableau de variation des capitaux propres :

Capitaux Propres	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Affectation	31/12/2023
Capital social	373	1			374
Prime d'émission	140,821	115			140,936
Bons de souscriptions d'actions	1,911				1,911
Report à nouveau	-10,149			-32,865	-43,014
Résultat de l'exercice	-32,865	-28,233		32,865	-28,233
Total	**100,091**	**-28,118**	**0**	**0**	**71,974**

Notes sur le Hors Bilan

Les hors bilan au 31/12/2023 sont composés :

- de la somme des paniers qu'Alma a accepté de financer aux consommateurs finaux mais qui n'ont pas encore fait l'objet d'un paiement au marchand 12 531 k€.

	31/12/2023	31/12/2022
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS	12,531	7,834
ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
ENGAGEMENTS SUR TITRES		
ENGAGEMENTS DONNÉS	**12,531**	**7,834**
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS		
ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
ENGAGEMENTS SUR TITRES		
CRÉANCES SUR LES EC ET ASSIMILÉS	**0**	**0**

Notes sur le Compte de résultat

NOTE 14 : INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS

Les intérêts et produits assimilés de 764 k€ vs. 1 072 k€ au 31/12/2022 correspondent aux intérêts des crédits longs accordés aux consommateurs ayant utilisé Alma pour 677 k€ et des intérêts sur placement de trésorerie pour 86 k€.

INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts crédit long	677	1072
Intérêts sur placements	86	0
Total	**764**	**1,072**

Unité : k€

NOTE 15 : INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉS

Les intérêts et charges assimilés de 1 067 k€ vs. 1 480 k€ au 31/12/2022 correspondent aux intérêts sur comptes et emprunts à terme pour 306 k€ et des intérêts sur emprunts obligataire pour 761 k€.

Intérêts et charges assimilées	31/12/2023	31/12/2022
Sur les EC et assimilés	306	835
Sur emprunts obligataires	761	645
Total	**1,067**	**1,480**

Unité : k€

NOTE 16 : REVENUS DES TITRES À REVENU FIXE

Les revenus des titres à revenu fixe sont les intérêts de la tranche mezzanine du FCT Alma 2022 pour 935 k€ vs 383 k€ au 31/12/2022.

REVENUS DES TITRES À REVENU FIXE	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts sur titres de placements	935	383
Total	**935**	**383**

Unité : k€

NOTE 17 : COMMISSION
A noter qu'à partir de 2022 Alma étale une partie des commissions reçues sur les produits de financement au même rythme que sont reconnus leurs coûts directs. Les produits associés à des créances cédées à des FCT sont reconnus immédiatement.

Commissions produits :

Commissions - Produits	31/12/2023	31/12/2022
Commissions payées par les marchands	38,716	28,594
Commissions sur les consommateurs sur les produits BNPL	5,588	5,867
Autres commissions	35	0
Total	**44,339**	**34,462**

Les marchands et consommateurs utilisant Alma paient immédiatement les commissions sur les financements obtenus ; les commissions reçues par Alma sont donc étalées actuariellement comme préconisé par le règlement 2014/07 sur les opérations particulières. L'analyse menée en 2023 concluant au caractère continu des prestations de BNPL et à adopter une méthode actuarielle d'étalement basée sur le taux d'intérêt effectif a conduit à la comptabilisation d'un produit constaté d'avance en correction d'erreur de 195 k€ au 01/01/2023.

Commissions charges :
Les charges de commission de 7 114 k€ au 31/12/2023 vs. 4 397 k€ au 31/12/2022 sont principalement composés des frais payés pour l'acquisition des flux de paiement par carte.

NOTE 18 : GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS`
Au 31/12/2023 les gains ou pertes sur opérations de portefeuilles correspondent pour la totalité -10 794 k€ vs. - 965 k€ au 31/12/2022 à la dotation aux provisions pour dépréciation des titres de placement détenus par Alma dans le FCT Alma 2022.

GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	31/12/2023	31/12/2022
Dot. aux prov. pour dépré. des titres de placement de la tranche junior du FCT2	-10,794	-965
Total	**-10,794**	**-965**

Unité : k€

NOTE 19 : AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE
Les autres produits d'exploitation bancaire de 1 151 k€ vs. 3 129 k€ au 31/12/2022 sont principalement composés de l'excess spread reçu par Alma si les créances cédées au FCT Alma 2021 dépassant le montant de décote à l'origine dans le véhicule ainsi que des commissions reçues par Alma en tant qu'agent de calcul et servicer des FCT Alma 2021 et Alma 2022 (1 151 k€). Les autres charges d'exploitation bancaire de 2 268 k€ vs. 12 571 k€ au 31/12/2022 sont principalement composées des décotes de cession reconnues lors des cessions de créances Alma au FCT Alma 2021 et des coûts de fonctionnement du FCT Alma 2022.

Autres produits et autres charges d'exploitation bancaire	31/12/2023		31/12/2022	
	Produit	Charge	Produit	Charge
Charges et produits liés aux FCT	*1,151*	*0*	*3,129*	*2,550*
Pertes sur cessions de créances	*0*	*2,268*	*0*	*10,022*
Total	**1,151**	**2,268**	**3,129**	**12,571**

Unité : k€

NOTE 20 : CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION
Au 31/12/2023 Les charges générales d'exploitation s'élèvent à -45 314 k€ vs. -40 224 k€ au 31/12/2022 et se composent comme suit :

Charges générales d'exploitation €	31/12/2023	31/12/2022
Autres achats et charges externes	*-21,638*	*-26,171*
Salaires et traitements	*-18,953*	*-14,440*
Charges sociales	*-10,997*	*-9,135*
Impôts, taxes et versements assimilés	*-1,148*	*-2,526*
Production immobilisée	*7,422*	*12,047*
Total	**-45,314**	**-40,224**

Unité : k€

NOTE 21 : COÛT DU RISQUE
Le coût du risque reprend toutes les dotations et reprises sur dépréciation de créances auprès des clients et des marchands.

Pour rappel, les créances client sont dépréciés en suivant les profils historiques de recouvrement :
- à partir de 30 jours de retard sur les produits de BNPL (P2X au P4X)
- à partir de 90 jours de retard pour les offres de financements

Les créances sur marchands débiteurs sont dépréciées après 90 jours de retard.

Tableau récapitulatif du coût du risque	31/12/2023	31/12/2022	
ALMA Clients	*-1,451*	*-9,093*	**A**
ALMA Marchands	*-729*	*0*	
HOKODO (remboursement d'assurance)	*236*	*447*	
Total	**-1,944**	**-8,646**	

Stock de créances douteuses	31/12/2023	31/12/2022	Variation	
Stock de créances douteuses Clients	*5,493*	*11,837*	*6,344*	**B**
Stock de créances douteuses Marchand	*729*			
Total	**6,221**	**11,837**		

Tableau de variation du cout du risque	-6,344	B
Passage en perte	***-7,795***	**C**
Variation des créances douteuses	***1,451***	**A**
Reprise du créances douteuses	*-1,059*	
Dotation de créances douteuses	*2,510*	

Unité : k€

C - Le management d'Alma considérant que l'antériorité des premières cohortes de financements octroyés étant suffisants, il a été décidé de passer 7,8 millions d'euros de nominal en perte. Cette écriture n'a pas d'impact au compte de résultat d'Alma. Les créances avaient été totalement dépréciées.

Tableau récapitulatif du coût du risque	31/12/2023	
BNPL	*604*	
Crédit	*5,740*	
Total	**6,344**	**B**

Autres informations

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	*37,338,080*	*0.01*
Titres émis pendant l'exercice	*50,622*	*0.01*
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	*37,388,702*	*0.01*

Le capital social est fixé à la somme de 373.887 euros, divisé en 37.389 k actions ordinaires de valeur nominale de 0,01 euro, entièrement souscrites et libérées.

Proposition d'affectation du résultat
Nous proposons d'affecter la perte de l'exercice, soit la somme de (28233) k euros en totalité au compte de report à nouveau.

Le solde du compte report à nouveau sera porté de la somme de (43014) k euros à la somme de (71247) k euros.

Le résultat par action au 31/12/2023 est de -0.76€.

Point sur les BSPCE
Exercices précédents
Lors des exercices précédents, plusieurs souscriptions de BSPCE avaient eu lieu pour un montant de 2990 BSPCE-1 au prix de 24 euros et 4 726 BSPCE-2 au prix de 67,20 euros. Il a été décidé en date du 20 décembre 2019, que chaque BSPCE-1 et BSPCE-2 donnerait droit à 108 actions ordinaires soit un total de 833 328 actions au nominal de 0.01 euro soit une augmentation de capital potentielle de 8 333,28 euros

Une émission de 1 295 598 BSPCE a été votée par décisions unanimes des associés par acte sous seing privé en date du 20 décembre 2019. Il a été décidé que chaque BSPCE donnerait droit à 1 action ordinaire d'une valeur de 0.01 euro soit une augmentation de capital potentielle de 12 955,98 euros.

Par une décision du 1er février 2021, le président constate la réalisation définitive d'une augmentation de capital de 150,12 euros par l'émission de 15 012 actions ordinaires nouvelles résultant de l'exercice de 139 BSPCE-1. La prime d'émission est de 3 185,88 euros.

Les souscripteurs sont :
Olivier Lance pour 77 BSPCE-1 soit 8 316 actions ordinaires nouvelles
Matthieu Schneiderwind pour 62 BSPCE-1 soit 6 696 actions ordinaires nouvelles

Par la même décision, le président constate la réalisation définitive d'une augmentation de capital de 259,20 euros par l'émission de 25 920 actions ordinaires nouvelles résultant de l'exercice de 240 BSPCE-2. La prime d'émission est de 15 868,80 euros.

Les souscripteurs sont :
François Solignac pour 126 BSPCE-2 soit 13 608 actions ordinaires nouvelles
Marine Esmein pour 114 BSPCE-2 soit 12 312 actions ordinaires nouvelles

Derniers exercices de BSPCE
Depuis le 31/12/21, Alma fait des émissions de BSPCE trimestrielles, reprises dans le tableau de variation ci-dessous :

BSPCE				
Total au 30/06/2020				**2,202,798.00**
Date	**Nombre émis**	**Exercice**	**Cancelation**	**Solde**
29/01/2021		13,608		2,189,190
29/01/2021		8,316		2,180,874
29/01/2021		12,312		2,168,562
29/01/2021		6,696		2,161,866
01/02/2021		15,012		2,146,854
01/02/2021		25,920		2,120,934
10/02/2021		28,188		2,092,746
27/05/2021	181,175			2,273,921
Total au 30/06/2021				**2,273,921**

27/02/2021	128,054			2,401,975
31/08/2021	10,829			2,412,804
31/08/2021	113,267			2,526,071
18/09/2021	463,176			2,989,247
04/10/2021	40,420			3,029,667
18/10/2021	84,081			3,113,748
02/11/2021	10,044			3,123,792
15/11/2021	96,587			3,220,379
15/11/2021	25,730			3,246,109
Total au 31/12/2021				**3,246,109**
2/17/2022		914		3,245,195
5/27/2022		7,500		3,237,695
6/3/2022		506		3,237,189
7/22/2022		2,816		3,234,373
8/23/2022		3,475		3,230,898
9/1/2022		8,000		3,222,898
9/8/2022	86,486			3,309,384
10/1/2022		283		3,309,101
10/6/2022		390		3,308,711
11/14/2022		2,004		3,306,707
12/20/2022	189,901			3,496,608
Total au 31/12/2022				**3,496,608**
01/31/2023	0	32,129	900,798	2,563,681
02/28/2023	0	6,428	21,675	2,535,578
03/31/2023	0	0	9,302	2,526,276
04/30/2023	0	1,898	6,515	2,517,863
05/31/2023	0	4,200	197,471	2,316,192
06/30/2023	0	107	165,113	2,150,972
07/31/2023	0	0	57,411	2,093,561
08/31/2023	0	5,897	8,251	2,079,413
09/30/2023	0	0	3,031	2,076,382
10/31/2023	0	425	8,836	2,067,121
11/30/2023	837,929	0	164,273	2,740,777
12/31/2023	0	0	7,177	2,733,600
Total au 31/12/2023				**2,733,600**

Point sur les BSA
Exercice 2023
Aucune émission ou exercice de BSA n'a eu lieu sur la période 2023

Détail des dernières émissions du stock de BSA :

Date	Nombre émis	Exercice	Cancellation	Solde
02/05/2018	140,400			140,400
02/05/2018	140,400			280,800
Total au 30/06/2018				**280,800**

22/11/2019		35,100		245,700
22/11/2019			105,300	140,400
20/12/2019	1,295,598			1,435,998
Total au 30/06/2020				**1,435,998**
18/12/2020	7,503,469			8,939,467
18/12/2020	3,030,193			11,969,660
02/02/2021		107,244		11,862,416
14/05/2021	328,407			12,190,823
Total au 30/06/2021				**12,190,823**
28/01/2022	4,933,052			17,123,875
28/01/2022	1,402,609			18,526,484
28/01/2022	326,012			18,852,496
Total au 31/12/2022				**18,852,496**
Ajustement sur le solde de BSA au 30/06/2020	5,186,267			24,038,763
Ajustement sur le solde de BSA au 30/06/2021	-2		33,156	24,005,605
Ajustement sur le solde de BSA au 31/12/2022	277,308			24,282,913
Total au 31/12/2023				**24,282,913**

Engagements de retraite
A la vue de la taille de la structure, de l'âge, de l'effectif et de la nature de l'activité, aucun engagement de retraite n'a été comptabilisé.

Effectifs
Les effectifs sont passés de 307 au 31/12/2022 à 301 au 31/12/2023.

Effectifs	**31/12/2023**	**31/12/2022**
Ingénieurs et cadres	*299*	*305*
Mandataires social	*2*	*2*
Total	**301**	**307**

Honoraires CAC

Honoraires CAC	**31/12/2023**	**31/12/2022**
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés - Mazars	*63*	*70*
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés - Arvor Finance	*37*	*14*
SACC Mazars	*7*	*14*
SACC Arvor	*7*	
Total	**114**	**98**

V. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
(Exercice clos le 31/12/2023)

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ALMA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion
Référentiel d'audit
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation
Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 17 « Commission » de l'annexe des comptes annuels concernant la correction d'erreur relative à la comptabilisation des commissions.

Justification des appréciations
En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne:

Provisionnement des risques de crédit et de contrepartie

Votre société constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes « Principes et méthodes comptables » et notes 2 et 21 de l'annexe aux comptes annuels). Nous avons revu le dispositif méthodologique de dépréciation et de couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels à l'exception du point ci- dessous :

- La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations de financement et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une

fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense et Rennes, le 22 mai 2024
Les commissaires aux comptes

Mazars
Alexandra KRITCHMAR

Arvor Finance
Arnaud FROMONT

B. — Comptes consolidés et clos au 31 décembre 2023

I. — Bilan actif et passif

(En milliers d'Euros)

ACTIF	**31/12/2023**	**31/12/2022**	
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES - ACTIF	63,960	67,453	**1**
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE - ACTIF	225,571	175,447	**2**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	14,082	13,544	**3**
COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	3,855	2,477	**4**
TOTAL ACTIF	**307,468**	**258,920**	

PASSIF	**31/12/2023**	**31/12/2022**	
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES - PASSIF	198,047	135,538	**5**
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE - PASSIF	13,680	6,692	**7**
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	13,300	8,575	**6**
COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	13,622	9,809	**8**
ECARTS D'ACQUISITION	0	0	
PROVISIONS	285	282	**9**
DETTES SUBORDONNÉES	0	0	
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (FRBG)	0	0	
INTÉRÊTS MINORITAIRES	0	0	
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE (HORS FRBG)	**68,533**	**98,025**	**10**
CAPITAL SOUSCRIT	375	373	
PRIMES D'ÉMISSION	142,846	142,732	
RÉSERVES CONSOLIDÉES ET AUTRES	-45,080	-10,149	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	-29,607	-34,931	**10**
TOTAL PASSIF	**307,468**	**258,921**	

II. — Hors bilan

(En milliers d'Euros)	31/12/2023	31/12/2022
ENGAGEMENT DE FINANCEMENT	13,256	9,113
SWAP PAYEUR À TAUX VARIABLE	130,000	45,000
ENGAGEMENTS DONNÉS	**143,256**	**54,113**
SWAP RECEVEUR À TAUX FIXE	130,000	45,000
ENGAGEMENTS REÇUS	**130,000**	**45,000**

III. — Compte de résultat

(En milliers d'Euros)	31/12/2023	31/12/2022	
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	7,055	2,116	**11**
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES	-8,547	-2,629	**12**
REVENUS DES TITRES À REVENU FIXE ET VARIABLE	0	0	
COMMISSIONS (PRODUITS)	43,405	32,088	**13**
COMMISSIONS (CHARGES)	-7,114	-4,416	**14**
GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION	0	0	
GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	0	0	
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	538	2,882	**15**
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-2,268	-10,812	**15**
PRODUIT NET BANCAIRE	**33,070**	**19,229**	
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-45,524	-40,264	**16**
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (HORS ÉCARTS D'ACQUISITION) ET CORPORELLES	-6,988	-3,648	**3**
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**-19,442**	**-24,684**	
COÛT DU RISQUE	-10,214	-10,271	**17**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AVANT DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS DES ÉCARTS D'ACQUISITIONS	**-29,656**	**-34,954**	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS DES ÉCARTS D'ACQUISITION	0	0	
+/- GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	0		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION APRÈS DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS DES ÉCARTS D'ACQUISITIONS	**-29,656**	**-34,954**	
+/- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	0	23	**18**

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	48	
+/- QUOTE-PART DANS LE RÉSULTAT NET DES ENTITÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	0	0
+/- DOTATIONS/REPRISES DE FRBG	0	0
INTÉRÊTS MINORITAIRES	0	0
RÉSULTAT NET – PART DU GROUPE	**-29,607**	**-34,932**
Résultat par action	-0.79€	-0,94€

IV. — Variation des capitaux propres

Capitaux Propres	01/01/2023	Augmentation	Diminution	Affectation	31/12/2023
Capital social	373	1			374
Prime d'émission	140,821	115			140,936
Bons de souscriptions d'actions	1,911				1,911
Report à nouveau	-10,149			-34,884	-45,033
Résultat de l'exercice	-34,884	-29,607		34,884	-29,607
Total	**98,073**	**-29,492**	**0**	**0**	**68,581**

V. — Annexe aux comptes consolidés

Présentation du groupe Alma

Le groupe Alma est constitué de la société Alma SAS qui a été immatriculée le 16 avril 2018 et de son FCT Alma 2023. Il s'agit de son second exercice consolidé. Au 31/12/2023, le groupe emploie 301 salariés contre 307 au titre de l'exercice précédent. Le groupe Alma a pour but de proposer des services de paiements en plusieurs fois en Europe.

Faits marquants

Durant l'exercice écoulé, le groupe Alma s'est fortement développée, nous illustrons ici ce développement par quelques chiffres :

- Le nombre de marchands actifs est passé de 12 250 au 31 décembre 2022 à plus de 16 000 au 31 décembre 2023 soit une augmentation de plus de 30% ;
- Le volume de paiements traité a augmenté de près de 40% sur l'exercice. Une augmentation notamment liée au renforcement de l'activité internationale du groupe dont les volumes ont augmenté de 85% sur l'exercice.

En Août 2023, Alma cède la tranche mezzanine de son deuxième fonds commun de titrisation (FCT Alma 2022), tranche mezzanine qui était jusqu'alors détenue par Alma.

Evènements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture 2023 n'est à mentionner.

Principes et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Comparabilité et continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes consolidés. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les comptes consolidés au 31/12/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises pour les comptes consolidés suivant les prescriptions du règlement ANC N°2020-01.
A noter:

1. <u>La méthode d'étalement des produits de commission marchands sur les produits longs</u>

 A noter qu'à partir de 2022 Alma étale une partie des commissions reçues sur ces produits de financement au même rythme que sont reconnus leurs coûts directs. Les produits associés à des créances cédées à des FCT sont reconnus immédiatement. Depuis 2023 l'étalement est également appliqué aux produits de BNPL (cf. note 8 et 13 de l'annexe).

Informations relatives au périmètre de consolidation

Informations relatives aux entités comprises dans le périmètre de consolidation

Nom	Mode de consolidation	Lieu du siège social	Fraction de capital détenue
Alma SAS	Intégration globale	176 Avenue Charles de Gaulle - 92522 Neuilly-sur Seine	100%
FCT Alma 2022	Intégration globale	176 Avenue Charles de Gaulle - 92522 Neuilly-sur Seine	100%

Informations relatives à l'exclusion d'entités du périmètre de consolidation

Le FCT Alma 2021 n'est pas consolidé dans les comptes du groupe Alma car Alma SAS ne capte pas la majorité des avantages de la structure, ne conserve pas la majorité des risques du fond et ne garde pas de pouvoir de décision.

Informations relatives à l'entrée d'une entité contrôlée dans le périmètre de consolidation
Pas de modification dans la périmètre de consolidation du groupe Alma pendant l'exercice 2023.

Notes sur les comptes de Bilan

NOTE 1 : OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES

Ce poste regroupe toutes les créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires, sur des établissements de crédit, à l'exception de celles matérialisées par un titre.

Chez Alma l'exhaustivité de ces créances sont des comptes à vue ouverts dans les livres des banques utilisés par Alma pour son activité. La totalité de ces créances sur les EC et assimilés a donc des durées restantes à courir inférieures à 3 mois.

OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES	31/12/2023	31/12/2022
A moins de 3 mois	*63,960*	*67,453*
Total	**63,960**	**67,453**

Unité: k€

NOTE 2 : OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE - ACTIF

Ce poste regroupe l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées et les créances affacturées, détenues sur des agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de celles qui sont matérialisées par un titre.

Chez Alma, l'exhaustivité de ces créances est issue de l'activité de paiement en plusieurs fois ou différée et des services de financement de l'entité;

Les produits de BNPL (de l'anglais Buy Now Pay Later) incluent le paiement en 2 fois, 3 fois et 4 fois et les produits de financements s'étalent d'une maturité allant de 5 mois à 24 mois.

Les créances client sont dépréciés en suivant les profils historiques de recouvrement:

- à partir de 30 jours de retard sur les produits de BNPL (P2X au P4X)

- à partir de 90 jours de retard pour les offres de financements

Les créances sur marchands débiteurs sont dépréciées après 90 jours de retard.

A noter qu'un passage en pertes a été opéré dans les comptes d'Alma Social pour un montant de Capital Restant dû de 7 873 k€

Ci-dessous le détail du poste par produit et antériorité:

Opérations avec la clientèle	31/12/2023	31/12/2022	
Clients	**225,571**	**175,447**	
Créances clients	*223,666*	*174,093*	**A**
Créances rattachés	*1,281*	*0*	
Créances clients douteuses (brut)	*16,702*	*14,546*	**B**

Dépréciations créances clients	*-16,078*	*-13,462*
Diverses autres créances sur la clientèle	*0*	*270*
Total	**225,571**	**175,447**

Unité: k€

Créances clients / Produits	**31/12/2023**	
BNPL	*117,811*	
Credit	*105,125*	
Autres créances clients	*729*	
Total	**223,666**	**A**

Unité: k€

Créances clients / Echéance	**31/12/2023**
< 3 mois	*163,629*
3 - 12 mois	*39,943*
1 - 5 ans	*20,094*
Total	**223,666**

Unité: k€

Créances clients douteuses / Produit	**31/12/2023**	
BNPL	*11,951*	
Credit	*4,750*	
Total	**16,702**	**A**

Unité: k€

Créances clients douteuses / Echéance	**31/12/2023**
< 3 mois	*590*
3 - 12 mois	*7,191*
1 - 5 ans	*8,920*
Total	**16,702**

Unité: k€

Les créances douteuses étant déchues de leur terme au moment de leur déclassement, les échéances résiduelles des créances en défaut à l'arrêté ne sont pas présentées.

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Immobilisations incorporelles et corporelles

Conformément au règlement ANC 2014-03, les immobilisations corporelles sont amorties sur la durée d'utilité correspondant à la durée réelle d'utilisation du bien, en tenant compte, le cas échéant, de leur valeur résiduelle. Un amortissement dérogatoire peut être pratiqué dans les conditions admises par la réglementation, lorsque la durée d'usage admise fiscalement est plus courte que la durée d'utilité du bien ou du composant.

Lorsqu'il existe des indices de perte de valeur tels qu'une diminution de la valeur de marché, l'obsolescence ou la dégradation physique du bien, des changements dans le mode d'utilisation du bien, etc., un test de dépréciation visant à comparer la valeur comptable du bien à sa

valeur actuelle est effectué. En cas de comptabilisation d'une dépréciation, la base amortissable de l'actif est modifiée de manière prospective.

Conformément au règlement ANC 2014-03, la valeur brute des immobilisations incorporelles correspond à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et le cas échéant, des pertes de valeurs constatées. Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie finie sont amorties sur la durée d'utilité économique et sont soumises à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe une indication que l'immobilisation s'est dépréciée. Sous réserve du respect de six critères cumulatifs (faisabilité technique, intention d'achever, capacité à utiliser, avantage économique futur probable, disponibilité des ressources et capacité à évaluer les dépenses attribuables à l'immobilisation de manière fiable), les dépenses de conception détaillée, de réalisation et de maintenance évolutive d'un développement informatique sont comptabilisées en immobilisations incorporelles.

Lesdites dépenses sont amorties à partir du déploiement des développements informatiques dans le système de production, ce qui correspond à la date de début de consommation des avantages économiques qui sont attachés à l'actif. Les frais de développement sont amortis linéairement sur la durée d'utilisation estimée de l'actif.

Chez Alma ces durées sont en moyenne de
- Matériel de bureau et info : 2 à 3 ans
- Mobilier : 5 ans
- Installations et agencements : 5 ans

Tableau de Variation des immobilisations :
Valeur brute :

Immobilisations corporelles	Stock au 31/12/2022	Acquisition	Activation	Cession	Stock au 31/12/2023
Aménagement et constructions	***157***	*0*			***157***
Matériel de bureau et informatique	***1,003***	*19*			***1,021***
Mobilier	***161***	*0*			***161***
TOTAL	**1,320**	**19**	**0**	**0**	**1,339**

Unité: k€

Immobilisations incorporelles	Stock au 31/12/2022	Acquisition	Activation	Cession	Stock au 31/12/2023
Concessions et droits similaires, brevets, licences	***16,744***	*7,507*			***24,251***
TOTAL	**16,744**	**7,507**			**24,251**

Unité: k€

Amortissements :

Amortissement immobilisations corporelles	Stock au 31/12/2022	Amortissement	Dépréciations	Cession	Stock au 31/12/2023
Aménagement et constructions	***18***	*31*			***49***
Matériel de bureau et informatique	***368***	*319*			***687***
Mobilier	***29***	*32*			***61***
TOTAL	**415**	**383**	**0**	**0**	**798**

Unité: k€

Amortissement immobilisations incorporelles	Stock au 31/12/2022	Amortissement	Dépréciations	Cession	Stock au 31/12/2023
Concessions et droits similaires, brevets, licences	***4,105***	*6,605*			***10,710***
TOTAL	**4,105**	**6,605**			**10,710**

Unité: k€

NOTE 4 : COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

Les comptes de régularisation et actifs divers s'élèvent à 3 855 k€ au 31/12/2023 vs. 2 477 k€ au 31/12/2022. Et sont composés principalement de dépôts de garanties pour 916 k€ incluant le dépôt de garantie des locaux divers locaux d'Alma ainsi que les dépôts de garantie pour les salariés en portage salarial. Et 1 178 k€ de TVA déductible et de TVA sur les FNP.

COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	31/12/2023	31/12/2022
Dépôts de garantie	*916*	*1,293*
Factures à établir	*449*	75
Créances de TVA	*1,178*	*500*
Autres	*527*	73
Charges constatées d'avance	*785*	536
Total	**3,855**	**2,477**

Unité: k€

NOTE 5 : OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES

Ce poste recouvre les dettes à l'égard d'établissement de crédit et assimilés à l'exception des emprunts subordonnés et des dettes matérialisées par un titre :
Les 182 825 k€ de financement entre 6 et 12 mois ans sont principalement composés des parts senior émises par le FCT Alma 2022. A noter que le tableau ci-dessous présente la répartition des emprunts en fonction de leur date de maturité finale:

OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES	31/12/2023	31/12/2022
< 3 mois	1,637	1,687
3 - 6 mois	0	0
6 - 12 mois	182,825	0
1 - 5 ans	11,634	133,851
> 5 ans	1,951	
Total	**198,047**	**135,538**

Unité: k€

NOTE 6 : DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par des titres sont composés d'emprunts obligataires non convertibles dont la maturité est détaillée ci-dessous :

AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	31/12/2023	31/12/2022
< 3 mois		3,125
3 - 6 mois	300	300
6 - 12 mois		150
1 - 5 ans	13,000	5,000
Total	**13,300**	**8,575**

Unité: k€

NOTE 7 : OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

Au 31/12/2023, les opérations avec la clientèle s'élèvent à 13 680 k€ vs. 6 692 k€ au 31/12/2022. Ce poste est composé du solde des compte de paiements de marchands utilisant Alma. A noter que comme expliqué à la section des principes et méthodes comptables les sommes dues aux marchands avant le paiement du fruit des transactions de leurs clients sont reconnues comme engagements données en Hors Bilan.

OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	31/12/2023	31/12/2022
Comptes de paiement des marchands	13,680	6,692
Total	**13,680**	**6,692**

Unité: k€

NOTE 8 : COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

Au 31/12/2023, les autres passifs s'élèvent à 13 622 k€ vs. 9 809 k€ au 31/12/2022. Ce poste est composé principalement de 3 647 k€ de PCA. L'analyse menée sur le méthode de comptabilisation des commissions reçues par Alma au regard du règlement 2014/07 a conduit à la comptabilisation en correction d'erreur de 1 139 k€ au 01/01/2023.

COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	31/12/2023	31/12/2022
Produits constatés d'avance	3,647	2,374
Suspens issuing cartes	116	242
Fonds communs de titrisation	2,037	1,665
Passifs sociaux et fiscaux	4,017	3,698
Fournisseurs et comptes rattachés	3,747	1,831
Autres passifs	59	0
Total	**13,622**	**9,809**

Unité: k€

NOTE 9: PROVISIONS

Une provision pour risque et charges de 282 k€ a été dotée pendant l'exercice se clôturant au 31 décembre 2021, provision maintenue au 31 décembre 2023.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	31/12/2023	31/12/2022
Provision pour risques	282	282
Provision pour perte de change	3	3
Total	**285**	**285**

Unité: k€

NOTE 10 : CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE (HORS FRBG)

Les capitaux propres sont composés des éléments suivants :
- Le capital souscrit appelé et versé qui est égal à la valeur nominale des actions, parts et autres titres composant le capital social
- Les primes d'émission liées au capital souscrit
- Les bons de souscription d'actions
- Le report à nouveau qui est le montant du résultat cumulé des exercices précédents
- Le résultat de l'exercice en cours

Ci dessous le tableau de variation des capitaux propres:

Capitaux Propres	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Affectation	31/12/2023
Capital social	373	1			374
Prime d'émission	140,821	115			140,936
Bons de souscriptions d'actions	1,911				1,911
Report à nouveau	-10,149			-34,932	-45,081
Résultat de l'exercice	-34,932	-29,607		34,932	-29,607
Total	**98,025**	**-29,492**	**0**	**0**	**68,533**

Notes sur le Hors Bilan

Les hors bilan au 31/12/2023 sont composés :
- de la somme des paniers qu'Alma a accepté de financer aux consommateurs finaux mais qui n'ont pas encore fait l'objet d'un paiement au marchand 13 256 k€.
du nominal des swaps de taux portés par le FCT Alma 2022 et venant le couvrir le fond des fluctuations de l'indice EURIBOR sur lequel les notes sont indexées pour 130 000 k€.

Unité : k €	31/12/2023	31/12/2022
ENGAGEMENT DE FINANCEMENT	13,256	9,113
SWAP PAYEUR À TAUX VARIABLE	130,000	45,000
ENGAGEMENTS DONNÉS	**143,256**	**54,113**
SWAP RECEVEUR À TAUX FIXE	130,000	45,000
ENGAGEMENTS REÇUS	**130000**	**45,000**

Notes sur le Compte de résultat

NOTE 11 : INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS

Les intérêts et produits assimilés de 6 969 k€ vs. 2116 k€ au 31/12/2022 correspondent aux intérêts des crédits longs accordés aux consommateurs ayant utilisé Alma pour 6 969 k€ et des intérêts sur placement de trésorerie pour 86 k€.

INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts crédit long	*6,969*	*2,116*
Intérêts sur placements	*86*	
Total	**7,055**	**2,116**

Unité: k€

NOTE 12 : INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES

Les intérêts et charges assimilés de -8 546 k€ vs. -2 629 k€ au 31/12/2022 correspondent aux intérêts sur comptes et emprunts à terme pour -7 785 k€ et des intérêts sur emprunts obligataire pour - 761 k€.

Intérêts et charges assimilées	31/12/2023	31/12/2022
Sur les EC et assimilés	*-7,785*	*-1,483*
Sur emprunts obligataires	*-761*	*-1,146*
Total	**-8,546**	**-2,629**

Unité: k€

NOTE 13 : COMMISSIONS (PRODUITS)

A noter qu'à partir de 2022 Alma étale une partie des commissions reçues sur les produits de financement au même rythme que s ont reconnus leurs coûts directs. Les produits associés à des créances cédées à des FCT sont reconnus immédiatement.

Produits:

Commissions - Produits	**31/12/2023**	**31/12/2022**
Commissions payés par les marchands	37,782	27,532
Commissions sur les consommateurs sur les produits BNPL	5,588	4,556
Autres commissions	35	0
Total	**43,405**	**32,088**

Les marchands et consommateurs utilisant Alma paient immédiatement les commissions sur les financements obtenus; les commissions reçues par Alma sont donc étalées actuariellement comme préconisé par le règlement 2014/07 sur les opérations particulières. L'analyse menée en 2023 concluant au caractère continu des prestations de BNPL et à adopter une méthode actuarielle d'étalement basée sur le taux d'intérêt effectif a conduit à la comptabilisation d'un produit constaté d'avance en correction d'erreur de 1 139 k€ au 01/01/2023.

NOTE 14 : COMMISSIONS (CHARGES)

Les charges de commission de 7 114 k€ au 31/12/2023 vs. 4 397 k€ au 31/12/2022 sont principalement composés des frais payés pour l'acquisition des flux de paiement par carte.

NOTE 15 : AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

Les autres produits d'exploitation bancaire de 538 k€ vs. 2 882 k€ au 31/12/2022 sont principalement composés de l'excess spread reçu par Alma sur les créances cédées au FCT Alma 2021 dépassant le montant de décote à l'origine dans le véhicule ainsi que des commissions reçues par Alma en tant qu'agent de calcul et servicer des FCT Alma 2021 et Alma 2022 (538k€). Les autres charges d'exploitation bancaire de 2 268 k€ vs. 10 812 k€ au 31/12/2022 sont principalement composés des décotes de cession reconnues lors des cessions de créance s Alma au FCT Alma 2021 et des coûts de fonctionnement du FCT Alma 2022.

Autres produits et autres charges d'exploitation bancaire	**31/12/2023**		**31/12/2022**	
	Produit	**Charge**	**Produit**	**Charge**
Charges et produits liés aux FCT	538	289	2,882	0
Pertes sur cessions de créances		1,980	0	10,812
Total	**538**	**2,268**	**2,882**	**10,812**

NOTE 16 : CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Au 31/12/2023 Les charges générales d'exploitation s'élèvent à -45 543 k€ vs. -40 264 k€ au 31/12/2022 et se composent comme suit :

Charges générales d'exploitation €	**31/12/2023**	**31/12/2022**
Autres achats et charges externes	*-21,867*	*-26,211*
Salaires et traitements	*-18,953*	*-14,440*
Charges sociales	*-10,997*	*-9,135*
Impôts, taxes et versements assimilés	*-1,148*	*-2,526*
Production immobilisée	*7,422*	*12,047*
Total	**-45,543**	**-40,264**

Unité: k€

NOTE 17 : COÛT DU RISQUE

Le coût du risque reprend toutes les dotations et reprises sur dépréciation de créances auprès des clients et des marchands.

Pour rappel, les créances client sont dépréciés en suivant les profils historiques de recouvrement:
- à partir de 30 jours de retard sur les produits de BNPL (P2X au P4X)
- à partir de 90 jours de retard pour les offres de financements

Les créances sur marchands débiteurs sont dépréciées après 90 jours de retard.

Tableau récapitulatif du coût du risque	**31/12/2023**	**31/12/2022**	
ALMA Clients	*-9,721*	*-10,718*	**A**
ALMA Marchands	*-729*	*0*	
HOKODO (remboursement d'assurance)	*236*	*447*	
Total	**-10,214**	**-10,271**	

Stock de créances douteuses	**31/12/2023**	**31/12/2022**	**Variation**
Stock de créances douteuses Clients	*15,349*	*13,462*	*-1,887*
Stock de créances douteuses Marchand	*729*		
Total	**16,078**	**13,462**	

Tableau de variation du stock de créances douteuses	**1,926**	
Passage en perte	***-7,795***	**B**
Variation des créances douteuses	***9,721***	**A**
Reprise du créances douteuses	*-2,564*	
Dotation de créances douteuses	*12,285*	

Unité: k€

B - Le management d'Alma considérant que l'antériorité des premières cohortes de financements octroyés étant suffisants, il a été décidé de passer 7,8 millions d'euros de nominal en perte. Cette écriture n'a pas d'impact au compte de résultat d'Alma. Les créances avaient été totalement dépréciées.

Tableau de variation du coût du risque	**31/12/2023**
BNPL	-3,036
Crédit	1,149
Total	**-1,887**

Autres informations

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	*37,338,080*	*0.01*
Titres émis pendant l'exercice	*50,622*	*0.01*
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	*37,388,702*	*0.01*

Le capital social est fixé à la somme de 373.887 k euros euros, divisé en 37.389 k actions ordinaires de valeur nominale de 0,01 euro, entièrement souscrites et libérées.

Proposition d'affectation du résultat

Nous proposons d'affecter la perte de l'exercice, soit la somme de (-29607) k euros en totalité au compte de report à nouveau.
Le solde du compte report à nouveau sera porté de la somme de (45081) k euros à la somme de (74688) k euros.
Le résultat par action au 31/12/2023 est de -0.79€.

Point sur les BSPCE

Exercices précédents
Lors des exercices précédents, plusieurs souscriptions de BSPCE avaient eu lieu pour un montant de 2990 BSPCE-1 au prix de 24 euros et 4 726 BSPCE-2 au prix de 67,20 euros. Il a été décidé en date du 20 décembre 2019, que chaque BSPCE-1 et BSPCE-2 donnerait droit à 108 actions ordinaires soit un total de 833 328 actions au nominal de 0.01 euro soit une augmentation de capital potentielle de 8 333,28 euros

Une émission de 1 295 598 BSPCE a été votée par décisions unanimes des associés par acte sous seing privé en date du 20 décembre 2019. Il a été décidé que chaque BSPCE donnerait droit à 1 action ordinaire d'une valeur de 0.01 euro soit une augmentation de capital potentielle de 12 955,98 euros.

Par une décision du 1er février 2021, le président constate la réalisation définitive d'une augmentation de capital de 150,12 euros par l'émission de 15 012 actions ordinaires nouvelles résultant de l'exercice de 139 BSPCE-1. La prime d'émission est de 3 185,88 euros.

Les souscripteurs sont :
Olivier Lance pour 77 BSPCE-1 soit 8 316 actions ordinaires nouvelles
Matthieu Schneiderwind pour 62 BSPCE-1 soit 6 696 actions ordinaires nouvelles

Par la même décision, le président constate la réalisation définitive d'une augmentation de capital de 259,20 euros par l'émission de 25 920 actions ordinaires nouvelles résultant de l'exercice de 240 BSPCE-2. La prime d'émission est de 15 868,80 euros.

Les souscripteurs sont :
François Solignac pour 126 BSPCE-2 soit 13 608 actions ordinaires nouvelles
Marine Esmein pour 114 BSPCE-2 soit 12 312 actions ordinaires nouvelles

Derniers exercices de BSPCE
Depuis le 31/12/21, Alma fait des émissions de BSPCE trimestrielles, reprises dans le tableau de variation ci-dessous :

BSPCE				
Total au 30/06/2020				**2,202,798.00**
Date	**Nombre émis**	**Exercice**	**Cancelation**	**Solde**
29/01/2021		13,608		2,189,190
29/01/2021		8,316		2,180,874
29/01/2021		12,312		2,168,562
29/01/2021		6,696		2,161,866
01/02/2021		15,012		2,146,854
01/02/2021		25,920		2,120,934

10/02/2021		28,188		2,092,746
27/05/2021	181,175			2,273,921
Total au 30/06/2021				**2,273,921**
27/02/2021	128,054			2,401,975
31/08/2021	10,829			2,412,804
31/08/2021	113,267			2,526,071
18/09/2021	463,176			2,989,247
04/10/2021	40,420			3,029,667
18/10/2021	84,081			3,113,748
02/11/2021	10,044			3,123,792
15/11/2021	96,587			3,220,379
15/11/2021	25,730			3,246,109
Total au 31/12/2021				**3,246,109**
2/17/2022		914		3,245,195
5/27/2022		7,500		3,237,695
6/3/2022		506		3,237,189
7/22/2022		2,816		3,234,373
8/23/2022		3,475		3,230,898
9/1/2022		8,000		3,222,898
9/8/2022	86,486			3,309,384
10/1/2022		283		3,309,101
10/6/2022		390		3,308,711
11/14/2022		2,004		3,306,707
12/20/2022	189,901			3,496,608
Total au 31/12/2022				**3,496,608**
01/31/2023	0	32,129	900,798	2,563,681
02/28/2023	0	6,428	21,675	2,535,578
03/31/2023	0	0	9,302	2,526,276
04/30/2023	0	1,898	6,515	2,517,863
05/31/2023	0	4,200	197,471	2,316,192
06/30/2023	0	107	165,113	2,150,972
07/31/2023	0	0	57,411	2,093,561
08/31/2023	0	5,897	8,251	2,079,413
09/30/2023	0	0	3,031	2,076,382
10/31/2023	0	425	8,836	2,067,121

11/30/2023	837,929	0	164,273	2,740,777
12/31/2023	0	0	7,177	2,733,600
Total au 31/12/2023				**2,733,600**

NB : ce tableau est présenté en nombre d'actions ordinaires d'Alma de façon à présenter une vision homogène des opérations antérieures et postérieures à la division de la valeur nominale des actions et multiplication corrélative du nombre d'actions intervenue le 08/09/2022.

Point sur les BSA
Exercice 2023
Aucune émission ou exercice de BSA n'a eu lieu sur la période 2023

Détail des dernières émissions du stock de BSA :

Date	Nombre émis	Exercice	Cancellation	Solde
02/05/2018	140,400			140,400
02/05/2018	140,400			280,800
Total au 30/06/2018				**280,800**
22/11/2019		35,100		245,700
22/11/2019			105,300	140,400
20/12/2019	1,295,598			1,435,998
Total au 30/06/2020				**1,435,998**
18/12/2020	7,503,469			8,939,467
18/12/2020	3,030,193			11,969,660
02/02/2021		107,244		11,862,416
14/05/2021	328,407			12,190,823
Total au 30/06/2021				**12,190,823**
28/01/2022	4,933,052			17,123,875
28/01/2022	1,402,609			18,526,484
28/01/2022	326,012			18,852,496
Total au 31/12/2022				**18,852,496**
Ajustement sur le solde de BSA au 30/06/2020	5,186,267			24,038,763
Ajustement sur le solde de BSA au 30/06/2021	-2		33,156	24,005,605
Ajustement sur le solde de BSA au 31/12/2022	277,308			24,282,913
Total au 31/12/2023				**24,282,913**

Engagements de retraite

A la vue de la taille de la structure, de l'âge, de l'effectif et de la nature de l'activité, aucun engagement de retraite n'a été comptabilisé.

Effectifs

Les effectifs sont passés de 307 au 31/12/2022 à 301 au 31/12/2023.

Effectifs	31/12/2023	31/12/2022
Ingénieurs et cadres	*299*	*305*
Mandataires social	*2*	*2*
Total	**301**	**307**

Honoraires CAC

Honoraires CAC	31/12/2023	31/12/2022
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés - Mazars	*68*	*75*
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés - Arvor Finance	*37*	*14*
SACC Mazars	*7*	*14*
SACC Arvor	*7*	
Total	**119**	**103**

Unité: k€

VI. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés du groupe ALMA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 13 « Commissions (Produits) » de l'annexe des comptes consolidés concernant la correction d'erreur relative à la comptabilisation des commissions.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Provisionnement des risques de crédit et de contrepartie

Votre groupe constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes 2 et 17 de l'annexe aux comptes consolidés). Nous avons revu le dispositif méthodologique de dépréciation et de couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Président.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés
Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.
Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les Commissaires aux comptes
Paris La Défense et Rennes, le 22 mai 2024

Mazars
Alexandra KRITCHMAR

Arvor Finance
Arnaud Fromont